



42^e session de l'Assemblée des Français de l'Étranger

Mars 2025

Chères et chers compatriotes, Chères et chers ami(e)s,

● La 42^e session de l'Assemblée des Français de l'Étranger (AFE) s'est tenue du 10 au 14 mars derniers à Paris, l'AFE étant l'interlocuteur du gouvernement pour les Français établis hors de France et les politiques conduites à leur égard. Les 90 membres de l'AFE, élus parmi les 442 conseillers et conseillères des Français de l'étranger, siègent lors de deux sessions annuelles et travaillent en transversalité les grands thèmes comme l'éducation, la fiscalité, les affaires sociales, la sécurité...

● **Le groupe Écologie et Solidarité**, dont je suis membre, est le premier groupe politique de l'AFE, il compte 31 conseillers et conseillères. Il s'est réuni au Sénat le dimanche 9 mars, pour préparer le programme de la semaine et coordonner son travail. ⇒ [écologie-et-solidarité](#)

Travaux de l'Assemblée des Français de l'Étranger

● Le lundi, notre assemblée a reçu Laurent Saint-Martin, le nouveau ministre-délégué aux Français de l'étranger (le quatrième en 12 mois !) qui porte en outre le portefeuille du commerce extérieur... Aux côtés du ministre des Affaires étrangères, il est responsable de l'administration du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères dédiée aux Français établis hors de France : la DFAE. Il compte faire avancer un texte de loi spécifique concernant les Français établis hors de France. Nous verrons lequel. L'AFE s'est également déplacée à Nantes le mardi où travaillent des services du MEAE dont le service central d'état-civil des Français de l'étranger.

Notre assemblée travaillant en commissions thématiques, je vous rends compte des travaux de la commission des finances à laquelle j'appartiens.

⇒ [assemblee-afe](#)

Commission des finances, du budget et de la fiscalité

Budgets de la mission extérieure de l'État

● La commission des finances a travaillé dans des conditions difficiles. Nous n'avons obtenu les documents budgétaires que le jeudi 13 mars au matin, après réclamations. Le budget a été voté tardivement au Sénat, et à l'Assemblée nationale par le 49.3 ! Ces documents (notes budgétaires, tableaux,...) ont été validés très tard, et il a fallu cette fois que le ministre-délégué intervienne... Une résolution a été adoptée à l'unanimité pour l'application de l'article 11 de la Loi du 22 juillet 2013 relative à la représentation des Français établis hors de France prévoyant la transmission des documents budgétaires aux élus lors du dépôt du PLF... Un rappel à la Loi, donc ! La Cour des comptes a été auditionnée pour présenter ses observations (2017-2022) sur les services consulaires.

⇒ [Cour des comptes](#)

● Le déficit public ayant dépassé les 6% en 2024 (prévisions 7% en 2025), les gouvernements Attal, Barnier et Bayrou ont annoncé des coupes budgétaires sans précédent pour assurer la maîtrise des dépenses de l'État.

Cela se traduit pour le Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères (MEAE) pour 2025 par une diminution de 143 M€ (-3,91%) de la mission « Action extérieure de l'État » sur un total à 3,532 milliards €, sachant que le gouvernement entend préserver la « capacité d'action du MEAE ». Pendant cette semaine de session, nos interlocuteurs ministériels et administratifs ont tous préféré insister sur le programme budgétaire 151, le « moins touché » par les coupes budgétaires... Comme on les comprend !

Le programme budgétaire 151

Le budget du programme 151 a trois actions : le service public de qualité, l'assistance aux Français (dont l'accès des élèves au réseau) et les visas. Il semble préservé. La modernisation consulaire continue (5M€ pour trois grands - et utiles - chantiers : le registre d'état civil électronique, le développement d'une nouvelle solution pour le vote électronique, et le déploiement du service de téléphonie France consulaire). C'est bien !



Les aides sociales

→ Les aides sociales : 21,5 M€ (Loi de Finances initiale 2024) baissent à 20,28 M€ pour 2025. Il est rappelé par le ministère que la France se distingue par la générosité des prises en charge sociales pour ses ressortissants à l'étranger. Le cadre juridique de ces aides hors de France est une rupture avec le principe de territorialité applicable en France. Les aides sont une extension de la prise en charge par l'État sur des critères d'attribution et en fonction des crédits disponibles. Elles ne sont donc pas un droit. En Europe, elles sont réduites au maximum.

→ Les aides directes, en baisse à 14,36 M€, concernent 4 256 allocataires. Elles sont destinées aux personnes âgées, aux personnes handicapées, et aux enfants en détresse. Des secours occasionnels et des aides exceptionnelles sont également possibles. À noter qu'en zone Europe la tendance est à la baisse vers une extinction définitive en 2027, comme décidée par le ministère en 2024. Pour 2025, une baisse des taux de base de 5,5%, a en outre été décidée par l'administration. Or, des reliquats budgétaires, notamment du Stafe, permettraient de limiter cette baisse au moins à 5%... Attendons les arbitrages et la consommation de crédits.

→ Les aides indirectes : Ce sont les subventions aux Organismes locaux d'entraide sociale (1,22 M€, 2025), en complémentarité avec les consulats ainsi que les six derniers centres médicaux-sociaux (220 000 €).

→ La subvention de l'État à la Caisse des Français de l'Étranger (en grandes difficultés) vient de passer à 760 000 € grâce à un amendement sénatorial. Prévues par les textes régissant la CFE cette aide publique reste largement insuffisante pour permettre à la CFE de satisfaire ses obligations de service public. Ses déficits se creusent et l'État regarde ailleurs ? Il missionne maintenant l'Inspection générale des affaires sociales (IGAS) et l'Inspection générale des finances (IGF) en leur fixant par lettre de mission de proposer des solutions à budget constant... Un rapport attendu avec intérêt !

→ **STAFE.** Listé sur une ligne budgétaire des aides sociales, le Stafe, créé en 2018, permet aux associations françaises hors de France d'avoir accès à des subventions de projets. **En 2025, l'enveloppe du dispositif perd près de 25% (1,5 M€, contre 2M€ en 2024).** Le total des 303 projets présentés par les associations cette année se montait à 2,57 M€. L'administration avait choisi de mettre en réserve 170 projets... Après discussion, 67 projets ont été rejetés, d'autres réduits. La commission consultative qui s'est tenue le 7 mars en a revu 160 avec une consommation totale de 1,51 M€. Dans le contexte budgétaire, les crédits seront donc à l'avenir plafonnés à 1,5M€. Si la réserve parlementaire était naguère dotée de 3,3 M€, jusqu'à sa suppression, le Stafe est devenu une « réserve administrative »... et une variable d'ajustement budgétaire... comme on le craignait depuis 2018...

Les bourses scolaires

Le budget 2024 de 118,5 M€ est à la baisse. Si l'exécution 2024 semble équivalente à la consommation budgétaire prévue, pour 2025, les crédits seraient de 107 M€. Les bourses scolaires destinées aux élèves français et attribuées sur critères sociaux ont un budget souvent très contraint auquel s'ajoutent 2 M€ pour les accompagnants d'élèves à besoins particuliers en situation de handicap/aesh), donc une diminution de 9 M€. Le nombre de demandes de bourses - et de boursiers - est en très forte baisse : 24 000 boursiers en 2022, 20 000 en 2024. **Désormais, 16,4% des élèves français du réseau sont boursiers, soit une chute de 4% !** En l'absence d'éléments d'analyse il est difficile de tirer des conclusions. Souhaitons donc que des analyses soient possibles car il y va certes de la dépense publique mais aussi de la mixité sociale dans nos établissements scolaires.



Le programme budgétaire 185

Le programme budgétaire de l'État n°185, dédié à la « Diplomatie culturelle et d'influence » n'a pas fait l'objet d'auditions lors de la session. Historiquement, la diplomatie culturelle et éducative a toujours été du ressort des Affaires étrangères. 65% des crédits de ce programme sont dirigés vers l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger (Aefe), qui est donc rudement touchée par les choix budgétaires faits par le gouvernement et sa « majorité ». L'Aefe doit encore se serrer la ceinture !

Si les « dispositifs d'influence » (bourses d'excellence) sont maintenus, ainsi que le « soutien aux Instituts français et aux Alliances », **les opérateurs sont « mis à contribution »**. En effet, pour 2025, la dotation du programme 185 - hors dépenses de personnel - s'établit à 651,7 M€, en diminution de 69,5 M€ par rapport à la Loi de finance initiale de 2024, dont 20 M€ décidés en commission mixte paritaire et intégralement appliqués sur la subvention à l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger... Les subventions aux opérateurs sont donc en forte diminution par rapport à la LFI 2024. J'ai ainsi interrogé le ministre-délégué « sur le budget 2025 des opérateurs du programme 185 :

↳ Enseignement français : Aefe (-28 M€, -8%)

↳ Enseignement du français : Instituts (-1,5 M€, -6%) et les Alliances (- 800 000)

Or, ces opérateurs font vivre l'ambition française hors de France, et ils sont fragilisés. Quel signal envoyons-nous ? Quelle est votre analyse ? » Là encore, attente de réponses précises, même si le ministre-délégué a été très présent et très attentif pendant la session.

La situation financière de l'Aefe

Le Budget annuel de l'Aefe s'élevait en recettes à 1,13 Milliard € et en dépenses à 1,12 Milliard € pour 2023. Il faut savoir que plus de 53% du budget de l'Aefe est constitué de ressources propres.



Avec Mme Claudia Scherer-Effosse, directrice de l'Aefe et Mme Clotilde Fayet, secrétaire générale

Recettes

➤ La situation financière de l'Aefe est qualifiée de « solide » par la Directrice, cela malgré la baisse de la subvention pour charge de service public (-3,5 M€ par le décret de février 2024) et en LFI 2025 -8% par rapport à la LFI 2024. En 2024 : 454,9 M€, en 2025 : 416,6 M€ (LFI) (-28 M€) au titre du programme 185, Diplomatie culturelle et d'influence.

➤ Aux côtés de la subvention pour charge de service public les ressources propres sont essentiellement abondées par les Frais de scolarité qui ont augmenté de 4,3% en exécution 2024. De 578,6 M€ en 2023, elles grimpent en 2024 à 618,6 M€ du fait de ces augmentations des écolages d'une part, à la charge des familles, et d'autre part de l'accroissement sensible des effectifs en 2024.

Des financements publics des États-hôtes des établissements notamment en gestion directe (EGD) complètent les ressources propres, tous comme les contributions des établissements conventionnés et EGD (participation pour les résidents 190 M€), la participation complémentaire au fonctionnement du réseau (57 M€).

➤ Le réseau croît en nombre d'élèves et a atteint le seuil des 400 000 cette année. Mais le nombre d'élèves français dans le réseau, lui, baisse : de 34% en 2019 il est aujourd'hui de 30%.

➤ 52% du budget de l'Aefe est assuré par les ressources propres (+25 M€ par rapport à 2023), et 48% par les subventions/dotations de l'État.

Dépenses

■ 80% du budget est consacré aux rémunérations, sur une tendance haussière. À titre d'exemple, la hausse du point indice des personnels titulaires de l'Éducation nationale correspond pour l'Aefe à une charge de 11 M€ pour 2023. De même, la spirale du compte d'affectation spéciale dédié aux pensions civiles atteint les 186,7 M€ en 2025. Sans compensation suffisante d'autres ministères (MEN ?) cette charge affecte gravement les marges du budget de l'Aefe. Rien n'est prévu pour y remédier !

<u>Dépenses</u>	<u>2023</u> (crédits de paiement)	<u>2024</u> (crédits de paiement)
Fonctionnement	161,5 M€	171 M€
Personnel	820,9 M€	860,4 M€
Intervention	110 M€	93 M€
Investissement	29 M€	32 M€

■ La loi de finance 2025 aggrave la contrainte budgétaire. Les dépenses, quasi incompressibles, comme on l'a indiqué plus haut, sont marquées par une hausse de 9 M€ supplémentaires pour les pensions civiles, le taux de cotisation employeur ayant été augmenté de 74 à 78% en 2024.

Personnels 2024 (+EGD)	
Expatriés	887
Résidents	4 596
Siège	224
Recrutés locaux	4 735
<u>Total</u>	<u>10 442</u>

<u>Évolution des dépenses de masse salariale</u>	<u>MS</u>	<u>Pensions civiles</u>	<u>%</u>
<u>2023</u>	820,9 M€	170,7 M€	
<u>2024</u>	860,4 M€	176,9 M€	+4,8%
<u>2025</u>	891,8 M€	186,7 M€	+3,7%

Fiscalité

La commission a également travaillé sur la fiscalité avec des représentants de la **Direction des impôts des non-résidents** (DINR). La campagne déclarative 2024 laisse apparaître une augmentation constante du nombre de déclarants d'impôt sur le revenu (IR) de 5,14%, et sur la fortune immobilière (IFI). L'augmentation des déclarations en ligne se poursuit avec +5,38% en 2024. **Rappel : la déclaration des revenus en ligne depuis l'espace particulier est obligatoire.**

● Attention, il y a toujours des confusions entre la retenue à la source des non-résidents (RAS NR) et le prélèvement à la source (RAS du PAS) qui engendre des acomptes contemporains concernant les revenus fonciers, confusions non seulement par les usagers mais aussi par les collecteurs.

● Pour les contribuables qui s'inquiètent, le site web est toujours en amélioration avec par exemple la fiche : Quand mon avis d'impôt sera-t-il disponible ?

⇒ [impot-sur-le-revenu](#)

● La télé-correction des déclarations est aussi possible pour les montants déclarés ou les omissions au second semestre de l'année. Cela ne concerne pas les changements de situation de famille, d'adresse ou la mise à jour de l'état civil.

Toujours pour améliorer ses relations avec les contribuables à l'étranger ayant des revenus de source française, la DINR a mis en place des comités d'usagers ainsi qu'une page Facebook et Instagram.

⇒ [facebook non résidents](#)

⇒ [Instagram](#)

● Rappel : Les primo-déclarants ont l'obligation de faire une déclaration-papier du fait de la multiplication des fraudes détectées les années passées, notamment des déclarations massives de crédits d'impôt fictifs.

⇒ [modalites-de-paiement](#)

● Quelques nouveautés...

IFI : Depuis janvier, il est possible de déclarer en ligne afin de payer l'Impôt sur la fortune immobilière, soit en une seule fois soit par 10 prélèvements mensuels.

PAS : Le taux de prélèvement à la source d'un couple est désormais individualisé en l'absence d'option contraire (article 19 de la loi de finances pour 2024).

EDI : À partir de la campagne déclarative 2025 l'échange de données informatisé (EDI) permettra aux mandataires des Français de l'étranger de transmettre électroniquement les déclarations de revenus de leurs clients, comme c'est déjà le cas en France.

La campagne de déclaration des revenus perçus en 2024 s'ouvre en avril !

⇒ Vous accédez à votre [espace particulier](#) sur le site [impots.gouv.fr](#)

⇒ Pour créer votre espace particulier cliquez [« Je suis non-résident, comment créer mon espace particulier ? »](#)

Vous avez besoin de votre numéro fiscal et d'un mot de passe.

⇒ Les primo-déclarants devant obligatoirement faire une déclaration-papier, les formulaires papier de déclaration sont envoyés exclusivement par voie postale à la DINR ! (et jamais en documents joints par mail !)



Service des impôts des particuliers non-résidents
10, rue du Centre, TSA 10010
F. 93465 NOISY-LE-GRAND CEDEX

⇒ Contacter la DINR...

● Par ☎ du lundi au vendredi de 9h à 16h (heure de Paris) :

= pour les usagers particuliers : + 33 (0)1 72 95 20 42

= pour les usagers professionnels : + 33 (0)1 72 95 20 31

● Par rendez-vous téléphonique ou en présentiel sur le site [impots.gouv.fr](#), rubrique [« Contact et RDV »](#)

● Par messagerie sécurisée accessible via leur espace particulier sur le site [impots.gouv.fr](#)

Fiscalité : vous pouvez vous informer à la rubrique « revenus à déclarer » qui propose des fiches pratiques pour 36 pays...

⇒ [principaux-revenus-à-declarer](#)

Pour l'Allemagne :

⇒ [declaration-en-france-allemande.pdf](#)



Autres informations importantes

2025 : Assises de la Protection sociale des Français de l'étranger

En 2025 se tiendront les premières Assises de la Protection Sociale des Français de l'étranger, à la demande de l'AFE, sur décision du MEAE et avec le soutien de la Commission Nationale du Débat Public. Trois axes seront abordés :

- ➔ Aides sociales directes et indirectes
- ➔ Bourses scolaires et accompagnement des élèves en situation de handicap
- ➔ Fonctionnement de la Caisse des Français de l'Étranger (CFE)

Les Assises donneront lieu à des débats et échanges en ligne et aboutiront le 10 octobre prochain.

Lors d'une présentation en séance plénière, des experts ont abordé la question du grand âge, des enfants handicapés... J'ai alors interrogé les services du ministère des Affaires étrangères sur la nécessité d'anticiper la question du vieillissement de nos populations, sujet inévitable dans les prochaines années. Le partenaire [France horizon](#) accompagne certes des retours en France de compatriotes âgés mais ne faut-il pas nous inspirer d'expériences (comme au Maghreb, pays en partie francophones), pour apprécier les situations de personnes en perte d'autonomie dans des pays non francophones et quand il s'avère qu'un retour en France est souhaitable voire nécessaire ? Le cadre des Assises n'y suffira pas.



FranceConnect

➔ FranceConnect est une plateforme gouvernementale française qui vise à simplifier l'accès à divers services publics en ligne avec un seul compte. L'objectif est de rendre l'administration numérique plus accessible et plus sûre, en améliorant l'expérience des utilisateurs dans leurs démarches en ligne. La plateforme permet aux utilisateurs de se connecter à différents portails de services publics (impôts, sécurité sociale, retraites) avec un seul identifiant, sans créer des comptes séparés pour chaque service.

➔ En termes de sécurité, elle fournit une authentification sécurisée, réduisant les risques de fraude ou de vol d'identité. Elle utilise des identités vérifiées provenant de sources fiables comme La Poste, Ameli (assurance maladie), etc.

➔ En termes d'efficacité, elle simplifie l'expérience numérique en facilitant l'accès aux services essentiels pour des tâches administratives, des déclarations d'impôts ou la consultation de dossiers personnels. FranceConnect agit comme un gestionnaire d'identité numérique, garantissant que les utilisateurs peuvent effectuer des transactions sécurisées en ligne avec les entités gouvernementales.

⇒ [franceconnect](#)

France Consulaire, aussi en Allemagne

➔ Depuis octobre 2023, ce service est joignable par téléphone au +49 (0) 30 91 58 80 60 (service gratuit, prix d'un appel local) de 9h à 17h du lundi au vendredi, hors jours fériés français. Il reçoit quelque 1 500 appels par jour. Le taux de satisfaction concernant la réponse fournie atteint 91% et, surtout, les postes consulaires constatent une baisse notable des appels et des mails reçus, ce qui leur permet de se consacrer à l'accueil du public, aux dossiers individuels, etc. France consulaire répond à toutes vos demandes générales d'information, de clarification ou encore d'aide pour réaliser une démarche administrative concernant les services aux Français.

⇒ [france-consulaire](#)

➔ Le service France Consulaire est accessible aux personnes sourdes et malentendantes.

⇒ [accessibilité](#)

Quelques chiffres...

⇒ Au 31 décembre 2024, 1 741 942 Français et Françaises étaient inscrits sur les registres consulaires.

⇒ <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000051132623>

⇒ Coût des élections 2024 pour les Français établis hors de France :

= **Européennes de juin** : 7,2 M€ dont 6,5 M€ hors personnel, dont 73% pour le traitement, la mise sous pli et l'envoi de la propagande électorale.

= **Législatives de juin/juillet** : 5,8 M€, dont 5,4 M€ hors personnel, dont 44% pour le traitement, la mise sous pli et l'envoi de la propagande électorale.

= Selon l'administration, des mesures d'économie (mesures législatives et réglementaires) devront être prises notamment au vu de l'inefficacité de l'envoi de la propagande électorale (délais postaux) et de l'impact environnemental, tout en préservant l'information des électeurs.

La France et le monde en commun

⇒ Enfin, je vous engage à prendre connaissance des travaux réalisés par l'association [La France et le monde en commun](#) que j'ai cofondée et qui propose des réflexions sur les politiques publiques dédiées aux Français établis hors de France et de nombreux articles et rapports, dont mon analyse de la situation politique en Allemagne à la veille des élections du Bundestag. Nous avons d'ailleurs organisé une nouvelle rencontre à Paris le 13 mars à la Fondation Jean-Jaurès, une de nos partenaires.



LA FRANCE ET LE MONDE
EN COMMUN

J'espère que vous aurez fait une agréable lecture de ce compte-rendu et suis à votre disposition pour répondre à vos questions.

Avec mes salutations cordiales et dévouées
Philippe Loiseau, 28 mars 2025

INFOS SOCIAL : Avec ma collègue [Saliha Ouammar](#) conseillère élue de la 2^e circonscription d'Allemagne, nous avons listé en 2024 des informations relatives à l'assurance maladie en Allemagne. Le format de cette lettre ne permet hélas pas d'activer les liens mais vous pouvez accéder aux sites en recopiant les adresses. Au besoin, contactez-moi !

Lien important : ⇒ [EU-gleichbehandlungsstelle](#)

ASSURANCE MALADIE EN ALLEMAGNE

Informations et ressources-maj mars 25/V5

- Ressources en français auprès de la EUgleichbehandlungsstelle**
 - Santé / Assurance maladie (eu-gleichbehandlungsstelle.de)
 - Flyer : accès à l'assurance maladie obligatoire
- Ressources en français sur le site Handbook Germany**
 - Informations sur la santé en Allemagne
- Listes des caisses d'assurances publiques**
 - Krankenkassenliste (en allemand)
- Tout savoir sur la Carte Européenne d'Assurance Maladie**
 - La CEAM
- Ressources du Centre des Liaisons Européennes et Internationales de Sécurité Sociale**
 - Informations du CLEISS en français
- Aide de l'Europe pour faire valoir vos droits (notamment droits santé) en français**
 - Solvit : aide en ligne
- Assurance maladie d'un.e Français.e vivant à l'étranger / Service-Public.fr**
 - En fonction de votre situation

Document réalisé par Saliha Ouammar et Philippe Loiseau, élus des Français de l'étranger en Allemagne

Remerciements à [Emploi Allemagne.e.V](#) pour son soutien dans la réalisation de ce document